

Bruxelles, le 20 juin 2024
(OR. fr)

11157/24
OJ CONS 39
ECOFIN 716

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)
ECCL, Luxembourg
21 juin 2024 (11:00)

Format 1+3 (+2 en salle d'écoute)

- | | | |
|----|---|----------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | 11157/24 |
| 2. | Approbation des points "A" | |
| | a) Liste des activités non législatives | 11233/24 |

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | | |
|----|---|-----------|-----------------------------|
| 3. | Paquet "La TVA à l'ère du numérique" | SC | |
| | a) Directive en ce qui concerne les règles en matière de TVA adaptées à l'ère numérique | | 11013/24
11012/24 |
| | | | <i>Orientation générale</i> |
| | b) Règlement en ce qui concerne les modalités de coopération administrative en matière de TVA nécessaires à l'ère numérique | (*) | 9683/24 |
| | (Base juridique : Article 113 TFUE) | | |
| | <i>Accord politique</i> | | |
| 4. | Divers | | |
| | Propositions législatives sur les services financiers en cours d'examen | | 10217/24 |
| | <i>Informations communiquées par la présidence</i> | | |

Activités non législatives

5. Paquet "La TVA à l'ère du numérique" : Règlement d'exécution en ce qui concerne les exigences en matière d'information applicables à certains régimes de TVA
(Base juridique : Directive 2006/112/CE)
Accord politique   9684/24
(*)
6. Relance économique en Europe
a) Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience
État d'avancement
b) Décisions d'exécution du Conseil dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience
(Base juridique : article 21 du règlement (UE) 2021/241)
Adoption  (*) 10262/24 +
ADD 1 +
ADD 1 COR 1
7. Semestre européen 2024 : paquet de printemps
Présentation par la Commission 11095/24
11257/24
11258/24
8. Conséquences économiques et financières de l'agression de la Russie contre l'Ukraine¹
Échange de vues
9. Divers
Première session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale (New York, du 26 avril au 8 mai 2024)
Informations communiquées par la présidence 11121/24

¹ Le Ministre des Finances de l'Ukraine est invité pour ce point par vidéoconférence.

p.m.:

Jeudi 20 juin 2024

- 12.30 Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs du Mécanisme européen de stabilité
15.15 Eurogroupe en format régulier
17.15 Eurogroupe en format inclusif

Vendredi 21 juin 2024

- 8.00 Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement

-
- ☐ Procédure législative spéciale
☐ Délibération publique (article 8, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)
☐ Sur la base d'une proposition de la Commission
(*) Point sur lequel un vote peut être demandé
-